



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 320

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 18 novembre 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 320 intitulé :
 - **Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 268 000 \$ et un emprunt de 268 000 \$ pour l'achat et l'installations de compteurs d'eau**
2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Il est également accessible sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 21 octobre 2024
Dépôt du projet de règlement	Le 21 octobre 2024
Adoption du règlement	Le 18 novembre 2024
Avis public de convocation au registre	Le 19 novembre 2024
Tenue de registre	Le 27 novembre 2024
Approbation du MAMH	Le 17 décembre 2024
Avis public et entrée en vigueur	Le 6 janvier 2025
4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 6^e jour du mois de janvier deux mille vingt-cinq.

Pamela Nantel
Directrice générale et greffière-trésorière